

Les ministres africains appellent à la fin de la destruction du patrimoine au Mali

À l'occasion de la célébration en Afrique du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, nous, ministres africains en charge des biens du patrimoine mondial, réunis du 26 au 28 septembre 2012 à Johannesburg en Afrique du Sud, condamnons la destruction des sites et des objets patrimoniaux au Mali comprenant la ville de Tombouctou et le tombeau des Askia, tout comme nous condamnons la destruction des mausolées inscrits au patrimoine mondial.

Nous faisons également la déclaration suivante sur la situation au Mali :

1. Nous exprimons notre profonde préoccupation sur les menaces qui pèsent sur les biens du patrimoine au Mali en raison du conflit en cours ; nous considérons que ces sites sont une fierté continentale et ont une contribution au patrimoine mondial,

2. Nous demandons à la communauté internationale en général et aux États parties africains en particulier de fournir le soutien nécessaire à la demande de l'État partie du Mali en veillant à ce que ses biens patrimoniaux soient conservés et protégés pour les générations présentes et futures,

3. Nous demandons à tous les États parties africains et l'ensemble des États Parties de l'UNESCO de collaborer pour empêcher le trafic des biens culturels et des manuscrits de Tombouctou et de soutenir les efforts visant à aider le Mali à protéger son patrimoine. Nous appelons toutes les parties de ce conflit d'éviter la destruction du patrimoine culturel,

:

4. Nous nous félicitons de la déclaration du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du 1er juillet 2012 de soutenir les efforts de l'Union africaine et de la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) pour aider le peuple du Mali à résoudre la crise,

5. Nous rappelons les décisions 36 COM 7B.106 et 36 COM 7B.107 du Comité du patrimoine mondial du 2 juillet 2012, condamnant la destruction des biens du patrimoine mondial au Mali et appelant au soutien pour assurer que ses patrimoines culturels sont conservés et protégés,

6. Nous félicitons l'État partie du Mali pour avoir immédiatement fait part de ses préoccupations quant à l'aggravation des menaces aux biens du patrimoine mondial culturel, en particulier à Tombouctou et au tombeau des Askia, et pour avoir appelé la communauté internationale pour une aide à cet égard :

7. Nous soutenons l'action entreprise par l'Etat Partie du Mali de travailler avec la Cour Pénale Internationale afin de poursuivre les auteurs de la destruction et du trafic illicite du patrimoine culturel

8. Nous saluons les efforts et les initiatives de soutien par le Directeur général de l'UNESCO, en réponse à l'occupation désastreuse des biens culturels de Tombouctou,

8. Nous exprimons notre gratitude à la communauté internationale pour les expressions de préoccupation et pour les appels à cesser les actes de destruction de biens du patrimoine mondial au Mali :

9. Nous appelons tous les États membres de l'UNESCO et de l'Union africaine à fournir des ressources financières pour le Fonds spécial de l'UNESCO et également au Fonds pour le patrimoine mondial africain afin d'améliorer le soutien au patrimoine malien aux niveaux mondial et continental.

10. Enfin, en tant que représentants des Etats Parties Africains, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la destruction du patrimoine comme conséquence de conflits et tensions quel que soit le lieu où cela se passe.

Fait à Johannesburg, le 26 septembre 2012